



# SALAIRES ET PENSIONS DÉVALORISÉS

## GOVERNEMENT ET DIRECTIONS MANŒVRENT ET MÉPRISENT LES AGENTS

Le salarié, le privé d'emploi, le fonctionnaire, l'agent et le pensionné, coûtent trop cher ! Voilà la cause de toutes les difficultés que rencontre notre pays.

À l'opposé, les premiers de cordée, actionnaire, banquier, spéculateur ou dirigeant d'entreprise ne reçoivent pas une rémunération à la hauteur de leurs immenses et si brillants talents.

Gouvernement et Medef entendent mettre bon ordre à ces "incongruités économiques".

**C'est ainsi que lors de la CPB du 16 octobre 2018, les employeurs de la branche ont annoncé une proposition d'augmentation du SNB à 0,2 %, alors même que l'inflation pourrait dépasser 2 % ! Le Gouvernement de son côté, annonce qu'il n'y aura aucune revalorisation des pensions en 2018.**

### Qu'est-ce que cela veut dire ?

Par exemple, pour un salarié qui gagne 30 000 € brut annuel, l'augmentation du SNB de 0,2 % se traduira par une augmentation de salaire de 60 € brut annuel, alors que dans le même temps, l'inflation de 2 % se traduira par une baisse de pouvoir d'achat de 600 € annuel !

**Après un SNB majoré de 0 % en 2017, de 0,2 % en 2018 et la hausse de la CSG non intégralement compensée, stoppons l'érosion de notre pouvoir d'achat !**

Avec la hausse de la CSG de 1,7 % et une inflation de plus de 2 % la perte de pouvoir d'achat des pensionnés sera de 4 % en une seule année. C'est du jamais vu !

**La perte de pouvoir d'achat pour un pensionné des IEG sera en moyenne sur une année de 1 200€.**

**La FNME CGT appelle tous les agents des IEG à l'action avec reprise en main de l'outil de travail dès le 13 novembre pour exiger l'ouverture de véritables négociations de branche sur le SNB lors de la CPB du 14 novembre 2018 et une revalorisation des pensions.**

### Salaire pour le mois et salaire pour la vie

Le salaire est le paiement du travail convenu entre un salarié et son employeur. Il comprend deux composantes :

**Le salaire brut** correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié au titre de son contrat de travail, avant toutes déductions de cotisations obligatoires. Il intègre donc les cotisations sociales patronales et salariales. Ces dernières constituent le salaire pour la vie.

**Le salaire net** (de prélèvements sociaux) est le montant que perçoit effectivement le salarié sur son compte en banque. C'est le salaire pour le mois. Il est net de toutes cotisations sociales, y compris CSG (contribution sociale généralisée) et CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale).

### Le pouvoir d'achat, c'est quoi ?

Le pouvoir d'achat est la quantité de biens et de services que l'on peut acheter avec un salaire. Son évolution est liée à celles des prix et des salaires.

C'est ainsi que, si les prix augmentent dans un environnement où les salaires sont constants, le pouvoir d'achat diminue alors que si la hausse des salaires est supérieure à celle des prix le pouvoir d'achat pourra augmenter.

## Des cotisations sociales pour quoi faire ?

Les cotisations sociales sont des prélèvements assis sur les salaires. Elles permettent le financement des prestations sociales.

Les cotisations sociales sont donc la part de notre salaire que nous avons collectivement décidé de mettre au « pot commun » pour financer les dépenses liées à la santé, la famille, le logement ou encore les retraites.

## Pour la CGT, ce sont les salaires et pensions qu'il faut augmenter !

La CGT souhaite s'inscrire dans la durée en revendiquant des augmentations de salaire et de pension.

Une augmentation des salaires et des pensions permet d'augmenter le pouvoir d'achat mais apporte également des cotisations supplémentaires qui permettent d'alimenter les caisses de la Sécurité sociale et de faire fonctionner la solidarité.

Plus d'argent pour les salaires, c'est plus de pouvoir d'achat pour les salariés, et aussi plus d'argent pour la santé, le logement, la politique familiale ou les retraites.

## Les exonérations de cotisations ne bénéficient qu'aux patrons !

La baisse des cotisations sociales en échange d'une hausse du salaire net n'améliore pas le pouvoir d'achat.

Tout au contraire, la rémunération de la force de travail n'augmente pas.

En effet, ce qui est versé en salaire net ne l'est plus en salaire brut. La rémunération globale - le salaire brut (cotisations sociales + salaire net) - reste inchangée.

Par contre, la baisse des cotisations sociales devra être compensée par une participation du budget de l'État alimenté par les impôts et taxes payés par le salarié et le pensionné. D'où la hausse de la CSG, des taxes sur le carburant par exemple.

Ainsi, la baisse ou les exonérations de cotisations sociales - Sécurité sociale et Camieg - loin d'être une augmentation du pouvoir d'achat se traduit par une baisse de celui-ci.

**Cette baisse des cotisations sociales n'est qu'une grossière manœuvre qui tente de masquer celle du pouvoir d'achat, elle est la marque du profond mépris dans lequel Gouvernement et directions d'entreprises tiennent les agents et pensionnés des IEG.**

